

ENTRETIEN DES ESPACES, SITES & ITINÉRAIRES

ENTRETIEN DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

Maitrise d'ouvrage PUBLIQUE

Bénéficiaires :

Intercommunalités de Haute Loire
Syndicats mixtes

Disciplines concernées :

Randonnées pédestres, équestres et nautiques,
Cyclotourisme et VTT (*Espaces VTT - FFC + GTHL*),
Parcours Trail,...

Opérations éligibles :

Suivi et entretien du balisage et de la signalétique des itinéraires.

Conditions d'intervention :

Signature d'une convention de partenariat *sports-sports de nature* entre le Département et l'EPCI : une lettre d'intention pourrait convenir dans la phase de démarrage de la démarche.

Pour être éligibles à l'aide, les itinéraires doivent être inscrits ou en cours d'inscription du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) et/ou au PDESI.

Le programme de travaux d'entretien est à établir en lien avec les services du Département de la Haute-Loire et les comités sportifs des disciplines sportives concernées.

Les interventions devront être réalisées de manière Eco-responsable dans le respect :

- du développement maîtrisé des sports de nature de la politique des ESI du Département,
- des Espaces Naturels Sensibles et des sites Natura 2000.

Modalités d'intervention :

Forfait kilométrique : **10 euros / km**

Fréquence d'entretien : **50 % du réseau intercommunal tous les ans**

Procédure :

Demande annuelle de subvention

ENTRETIEN DES ESPACES ET DES SITES DE PRATIQUES APPN

Maitrise d'ouvrage PUBLIQUE

Bénéficiaires :

Intercommunalités de Haute Loire

Syndicats mixtes

Disciplines concernées :

Activités verticales,

Course d'orientation,

Vol libre,

Canoë kayak, ...

Opérations éligibles :

Entretien des sites, aires de stationnement et chemins d'accès

Maintenance et contrôle des équipements.

Conditions d'intervention :

Signature d'une convention de partenariat *sports-sports de nature* entre le Département et l'EPCI : une lettre d'intention pourrait convenir dans la phase de démarrage de la démarche.

Pour être éligibles à l'aide, les espaces et sites doivent être inscrits ou en cours d'inscription au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

Le programme de travaux d'entretien, de maintenance et de contrôle est à établir en lien avec les services du Département de la Haute-Loire et les comités sportifs des disciplines sportives concernées.

Les interventions devront être réalisées de manière Eco-responsable dans le respect :

- du développement maîtrisé des sports de nature de la politique des ESI du Département,
- des Espaces Naturels Sensibles et des sites Natura 2000.

Modalités d'intervention :

Prise en compte des factures Hors Taxes pour les fournitures nécessaires à l'entretien des sites et la maintenance des équipements : **30% des dépenses HT réalisées**

Procédure :

Demande annuelle de subvention

Contacts :

Département de la Haute Loire

Mission Sport / Pôle Culture, Patrimoines, Animation & Vie associative

Brice ARNAUD

brice.arnaud@hauteloire.fr

04 43 07 11 25